

Avis à l'industrie - Le gouvernement du Canada améliore l'étiquetage des produits alimentaires halal

La modification réglementaire aidera les consommateurs à prendre des décisions éclairées à propos de leur alimentation

Ottawa, le 23 avril 2014 : Suite à une vaste consultation auprès de l'industrie, le gouvernement du Canada a modifié le Règlement sur les aliments et drogues pour mieux informer les consommateurs sur la façon dont les produits portant la mention « halal » sont fabriqués.

Toute allégation « halal » figurant sur un produit alimentaire, sur un emballage et dans la publicité doit désormais être accompagnée du nom de l'organisme de certification. Les consommateurs auront ainsi l'assurance que les aliments satisfont aux normes de l'organisme de certification, et ils pourront obtenir des renseignements précis sur les normes que les produits ont respectés.

Ce changement permettra également d'uniformiser les pratiques de l'industrie et aidera à prévenir les pratiques d'étiquetage et les allégations trompeuses à l'égard des produits alimentaires halal.

Ce changement n'a aucune incidence sur la salubrité des aliments. Les produits halal vendus au Canada doivent continuer de respecter les normes canadiennes rigoureuses de salubrité des aliments. Ces exigences viseront tant les produits canadiens qu'importés.

La modification apportée au Règlement sur les aliments et drogues a été publiée dans la Gazette du Canada, partie II le 23 avril 2014.

Source : ACIA
23.04.2014